

24/01/2020

Courriel - Grenier, Geneviève (BAPE) - Outlook

L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés BAPE - Définition valorisation des enrobés additionnés de fibres d'amiante

Boudreault, David (DGGPREE) <David.Boudreault@transports.gouv.qc.ca>

Mar 2020-01-21 11:00

À : Perreault, Jonathan (BAPE) <jonathan.perreault@bape.gouv.qc.ca>

Cc : Grenier, Geneviève (BAPE) <genevieve.grenier@bape.gouv.qc.ca>; Milot, Julie <Julie.Milot@transports.gouv.qc.ca>;
Villeneuve, Yvon <yvon.villeneuve@transports.gouv.qc.ca>; Bergeron, Guy <guy-g.bergeron@transports.gouv.qc.ca>

Bonjour monsieur Perreault,

À la demande de la commission d'enquête, vous trouverez la définition du Ministère des Transports de la valorisation des enrobés additionnés de fibres d'amiante :

Opération consistant à stabiliser le résidu d'enrobé additionné de fibres d'amiante par l'ajout de liant lors de son enlèvement, permettant ainsi de l'utiliser en remplacement de granulats naturels dans une construction routière pour constituer un remblai ou sous forme de butte pour former un écran brise-vent, visuel ou sonore. Cette approche a pour effet de mettre en valeur ce résidu dans un ouvrage utile visant à atténuer une problématique locale et ainsi éviter son élimination dans des lieux d'enfouissement.

En espérant le tout conforme aux discussions au cours des travaux de la commission d'enquête.

Salutations,



David Boudreault

Directeur général par intérim |M.Sc.Géogr.

Direction générale de la gestion des projets routiers et de l'encadrement en exploitation

Ministère des Transports

800, Place d'Youville, 9e étage

Québec (Québec) G1R 3P4

Téléphone: (418) 643-0800 poste 24367

www.transports.gouv.qc.ca